



# PROCES VERBAL RECTIFICATIF

## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

---

Réunion du : Lundi 13 septembre 2021 à 18h30

---

Présents : MM. Jean-Paul COLMART, Bertrand GAUDRILLER, Francis GORGERIN, Jean-Marc OUDIN.

---

Excusés : MM. Gilles MOREAU, Pascal ROTON, Nicolas RUEFF.

---

### 1- Changements de club ou de statut

**- M. Tom Deroussy quitte FC Tinquieux Champigny pour être licencié à Witry les Reims.**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, et en l'absence de refus de la part du club quitté, la Commission accepte le changement de club de l'arbitre, qui quitte le FC Tinquieux Champigny pour être licencié à Witry les Reims, à compter du 01/07/2021. *N'ayant pas été amené à l'Arbitrage par le club quitté, cet arbitre ne continuera pas à être comptabilisé pour les obligations du Statut de l'Arbitrage au profit du club FC Tinquieux Champigny.*

### 2 – Procédure d'appel

Les présentes décisions de la commission départementale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission supérieure départementale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé à District Marne de Football, 8 rue Henri Dunant, CS 70042, 51200 EPERNAY ou à l'adresse électronique : [sg@marne.fff.fr](mailto:sg@marne.fff.fr), selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site du district. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (les frais de procédure étant débités sur le compte du club appelant).

La prochaine réunion de la commission est fixée **au Lundi 7 juin 2022 à 18 H 30**

**Le président**  
Jean-Marc OUDIN

**Le secrétaire de la séance**  
Jean-Paul COLMART